

SNES Toulouse 2 avenue J. Rieux - 4ème étage 31500 Toulouse

Tél.: 05.61.34.38.51 Mél.: <u>s3tou@snes.edu</u>

Twitter: @SNES toulouse #capatoulouse

Facebook: @snestoulouse

## Déclaration SNES-FSU: CAPA d'accès à la Hors Classe des certifiés, 06 Juillet 2018

La Commission Administrative Paritaire Académique qui se tient ce 6 juillet 2018 revêt un caractère particulier : c'est en effet la première CAPA chargée d'examiner les accès à la Hors-Classe dans le nouveau cadre de gestion des carrières instauré par le protocole PPCR, dont le SNES et la FSU étaient signataires, non parce qu'il est la revalorisation massive dont nos collègues ont besoin et qu'ils réclament et attendent toujours, mais parce qu'il acte des avancées tout de même importantes et indiscutables pour eux.

En matière d'accès à la Hors-Classe, le PPCR a ainsi :

- posé le principe d'un **déroulement de carrière sur au moins deux grades <u>pour tous les</u> <u>collègues</u>, ce qui constitue un progrès indiscutable par rapport à la Hors-Classe créée en 1989, et qui n'était pas atteinte par tous les collègues.**
- Conduit à l'instauration d'un barème national pour les accès à la Hors-Classe, là où les textes précédents renvoyaient à des barèmes académiques. Dans l'académie de Toulouse, les choix opérés sur le barème antérieur privaient de promotion des collègues au dernier échelon même avec une ancienneté importante. Ce barème national va produire, dès cette année, des effets positifs pour une large majorité de ces collègues, qui attendaient depuis longtemps un passage à la Hors-Classe, puisqu'ils seront enfin promus!

C'est deux aspects sont l'aboutissement de la stratégie du SNES-FSU depuis la création de la Hors-Classe, <u>afin qu'elle bénéficie à tous, et en priorité aux collègues les plus avancés dans la carrière,</u> ce qui se concrétise aujourd'hui.

Pour la prochaine campagne, le SNES-FSU demande toutefois au Ministère de revenir sur les appréciations pérennes des collègues ayant dépassé le dernier rendez-vous de carrière sans avoir pu en bénéficier ; il ne s'agit que de gérer quelques années de transition, et il n'y a aucune raison de pénaliser des collègues pour cette seule raison : un assouplissement de cette règle s'impose donc. Dans l'immédiat, et pour cette année, il demande, a minima, la mise en place d'un dispositif académique de compensation des retards d'inspection, qui pénalise injustement certains collègues.

Nous regrettons enfin que le Ministère n'ait pas donné à ce jour les contingents de promotion, ce qui fait que nous aurons à établir une liste complémentaire, en attendant de disposer du nombre exact de promotions possibles. Nous dénonçons ce retard, qui met des collègues dans une insupportable et inutile incertitude.

Ces constats étant faits, et nos demandes d'évolutions du cadre de gestion vous ayant été indiquées, venons-en à l'examen des propositions, dans le cadre actuel.

Nous avons étudié très attentivement la répartition des avis émis par les IPR, notamment les avis « Très Satisfaisant ». Le BO précise que « le nombre de ces avis pouvant être formulé par un évaluateur est limité à 20% du nombre total des avis qu'il lui appartient de formuler ». Nous avons donc étudié les avis discipline par discipline. Les instructions nationales nous semblent avoir été plutôt bien respectées, même si, ici ou là, les 20% ont pu être légèrement dépassés ; c'est notamment le cas en technologie et SII, avec un total de 34 avis TS au lieu de 30 théoriquement possibles.

Le BO indique également, toujours pour les avis TS, que « Les évaluateurs veilleront à une répartition équilibrée de ces avis entre les différents échelons de la plage d'appel ».

Cet équilibre entre les échelons a lui aussi été globalement respecté, mais souffre de quelques exceptions problématiques :

- en Lettres, les échelons 11 et 10 sont bien dotés, mais ce n'est pas le cas de l'échelon 9, avec 0 avis Très Satisfaisant des IPR pour 18 collègues en Lettres Classiques et 3 pour 85 en Lettres Modernes. Cela entraîne mécaniquement qu'il n'y a aucune appréciation recteur « Excellent » en Lettres au 9ème. Puisqu'il s'agit d'appréciations pérennes, c'est très pénalisant pour les collègues concernés qui, dès l'année prochaine, seront dépassés par les nouveaux entrants dans le 9ème échelon qui auront eu suite à leur évaluation de carrière une appréciation excellent. Le SNES-FSU vous demande donc d'attribuer des avis IPR « Très Satisfaisant » en Lettres en nombre plus conforme aux pourcentages attendus aux collègues du 9ème, et de revoir la répartition entre les disciplines des appréciations Recteur « Excellent » qui en découle, sachant que celles-ci, même modifiées n'auront pas d'incidence, pour les promus de cette année.
- En Anglais, ce sont les collègues du 11ème échelon qui sont moins bien lotis avec 4 avis « Très Satisfaisant » pour 33 collègues, soit 12%, ne donnant qu'une seule appréciation Recteur « Excellent alors que, pour les échelons 9 et 10, on est autour de 20% d'avis IPR « Très Satisfaisant » et des 10% d'appréciations Recteur « excellent ».
- C'est encore plus flagrant en Mathématiques, puisque au 11ème échelon, il n'y a aucun avis « Très Satisfaisant » pour 35 collègues, et aucune appréciation Recteur « Excellent » non plus. Le SNES-FSU demande, dans ces 2 disciplines, que des avis IPR « Très Satisfaisant » soient réattribués aux collègues aux échelons correspondants, avec modification éventuelle de l'appréciation Recteur et du tableau de promotion.

Concernant l'avis « A consolider » émis par les IPR nous dénonçons le traitement réservé là encore aux Mathématiques : pour les non-promus au  $11^{\rm ème}$  échelon, sur les 32 avis « A consolider », 11 sont attribués par les mathématiques, soit 34,4% du total des avis similaire dans l'ensemble des disciplines, alors que le poids de cette discipline est de 11,7% dans l'échelon considéré et de 14% parmi l'ensemble des collègues de la classe normale. Nous retrouvons encore cette exagération au  $10^{\rm ème}$  avec 21% des avis « A consolider », de cet échelon concentrés en Mathématiques. Le SNES-FSU demande donc que des avis IPR « A consolider » soient enlevés et remplacés par des avis IPR « Satisfaisant », avec modification éventuelle de l'appréciation Recteur et du tableau de promotion.

Le SNES-FSU dénonce également une augmentation de l'appréciation Recteur « A consolider » dans les échelons les plus élevés. Comment expliquer que plus les collègues avancent dans leur carrière, plus ils sont mal considérés ? Cette appréciation "A consolider" devrait rester très exceptionnelle pour des collègues en fin de carrière. Qu'a-t-il été mis en place, pendant toute la carrière des collègues concernés, pour qu'ils puissent améliorer leurs pratiques ? Cet avis est anormalement élevé au 11ème échelon (14% des collègues du 11ème contre 2,2% pour les collègues du 9ème). Le SNES-FSU demande donc une étude du cas de chaque collègue concerné, et en priorité les plus âgés ou et ceux ayant des retard d'inspection, afin de revoir cet avis, et d'éviter de ralentir leur accès à la Hors-Classe. Nous rappelons que si l'appréciation « Très Satisfaisant » est contingentée, l'appréciation « Satisfaisant » ne l'est pas. Il n'y a donc pour nous aucune raison d'avoir un nombre aussi important d'appréciation Recteur « A consolider ».

Nous comptons, en outre, vous proposer des modifications, pour tout en continuant de promouvoir les collègues déjà proposés, permettre en priorité la promotion de collègues plus âgés actuellement au 11ème échelon.

Enfin, nous dénonçons solennellement à l'occasion de cette CAPA la position de Madame la Rectrice, qui, par son silence, a confirmé le refus de la DPE de permettre aux élus la consultation exhaustive des dossiers professionnels des trois collègues dont l'administration refuse la promotion à la Hors-Classe. Si ces collègues sont en nombre incomparablement plus faible que par le passé en vertu de l'accord PPCR, il n'en reste pas moins que ce refus contrevient à la fois au principe du déroulement de carrière sur deux grades pour tous, et aux fondamentaux du paritarisme. En effet, nous rappelons ici qu'une telle décision, qui ne peut qu'être très exceptionnelle, doit être précisément justifiée par les services, et porter sur des éléments incontestables, couvrant l'ensemble de la carrière.

Nous avons aussi eu un refus concernant notre demande de reconstitution de carrière pour les collègues ayant une appréciation Recteur « A consolider ». S'ils sont proches de la retraite ils n'y passeront pas puisque cette appréciation va les ralentir dans le passage à la Hors-Classe. Cette appréciation devant se fonder <u>sur toute la carrière</u> nous ne pouvons donc pas nous contenter des seuls avis IPR et CE sensés expliquer l'appréciation recteur. Le rythme d'avancement des collègues pendant toute la carrière, le rythme des inspections et les notes pédagogiques correspondantes sont donc des éléments essentiels dont nous devons avoir connaissance pour pouvoir effectuer notre travail de vérification de Commissaire Paritaire Académique. Nous renouvelons donc ici notre demande de connaître les textes réglementaires sur lesquels vous vous appuyez pour justifier ce refus, dans un cadre paritaire inchangé, et d'un protocole de gestion nouveau et plus favorable pour nos collègues.